



APC, ORS, TEMPS DE TRAVAIL

À la rentrée, poursuivre et amplifier l'action

ENQUÊTE DU SNUIPP : QUELLES PRIORITÉS POUR LES ENSEIGNANTS ?

Les 30 000 enseignants du 1er degré consultés par le SNUipp-FSU sur les rythmes scolaires l'ont de nouveau affirmé : le temps nécessaire pour bien faire leur travail n'est pas suffisant. Ils n'ont plus le temps pour travailler en équipe, pour rencontrer les familles, faire des recherches pour préparer la classe... Si la semaine des 4,5 jours a allégé la journée scolaire, l'amplitude horaire du temps de présence dans l'école s'est accrue. Dans le même temps les demandes institutionnelles se sont multipliées, ajoutant mécaniquement une charge de travail pour les personnels. C'est la raison principale à leur demande de « récupérer » leur mercredi matin, leur permettant de dégager du temps pour exercer ce travail invisible en respectant davantage leur temps personnel. En effet, si la baisse des effectifs arrive en premier dans les revendications prioritaires pour améliorer les conditions de travail, c'est ensuite la suppression des APC qui est revendiquée. Ils demandent ainsi la reconnaissance de tout leur temps de travail et d'avoir la possibilité de travailler en équipe.



Baisser le temps de travail des professeurs d'école : une revendication légitime

Le SNUipp-FSU a remis au cœur des débats le temps de travail des enseignants en lançant sa consigne de réappropriation des heures d'APC à la rentrée 2016. Un temps de travail qui ne se résume pas au temps d'enseignement devant les élèves. Cette consigne a permis aux équipes de se réapproprier ces heures pour les utiliser de manière pertinente et adaptée à leurs besoins. Une réappropriation qui ne suffit toujours pas à compenser la totalité du temps effectif consacré par les enseignants à leur travail. Il est urgent que le ministère entende la profession sur ce sujet. Lors de la publication du rapport du Sénat sur les rythmes scolaires, certains propos ne peuvent qu'interpeller. Lorsqu'un élu prétend « qu'on a une marge de manœuvre entre les 864 heures effectuées par les professeurs des écoles et 1607 heures dues », le SNUipp considère cela comme de la provocation et du mépris envers les enseignants.

Dans la dernière enquête « rythmes scolaires » du SNUipp qui a recueilli près de 30 000 réponses en 3 semaines, les enseignants nous font savoir à nouveau que les conditions de travail se sont détériorées et que leurs priorités sont : la baisse des effectifs, l'arrêt des APC et la reconstruction des RASED.

Le constat est sans appel, les enseignants du primaire sont moins payés, moins formés et ils travaillent plus que leurs homologues européens. La revendication de baisse du temps de travail est légitime et doit être entendue.

Utiliser différemment le temps des APC est un premier pas vers la reconnaissance de notre temps réel de travail.

Ensemble revendiquons ce droit !

JUILLET

- Réalisation d'un 4 pages "Gagner ensemble la fin des APC : du temps pour mieux travailler"

AOÛT

- Le SNUipp appelle l'ensemble des collègues à s'engager à cesser les APC.
- Lancement du site dédié
- Envoi de la lettre électronique nationale « Gagnons ensemble la fin des APC ! »

SEPTEMBRE

- Parution d'une FAQ
- Barre des 35000 engagements à ne plus mettre en place les APC est franchie
- Courrier à la ministre par les co-SG pour annoncer la consigne d'arrêt des APS
- Le SNUipp lance l'appel à ne plus assurer les APC

NOVEMBRE

- Parution d'un 4 pages "Trop de travail non reconnu: le SNUipp appelle à arrêter les APC"
- Lancement du site dédié : findesapc.snuipp.fr

DÉCEMBRE

- Discussions au MEN en présence du SE et du SGEN.
- Le SNUipp écrit à ces syndicats pour entamer un travail intersyndical sur le sujet ; aucune réponse à ce jour.

MARS

- La circulaire de rentrée inclut une notion de souplesse dans l'organisation des APC, mais continue de consacrer ce temps face aux élèves

De l'AP à l'APC : un peu d'histoire

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) s'inscrivent dans l'histoire récente de l'école mais, quelle que soit la forme prise, aucune évaluation n'a permis de prouver l'efficacité de ces heures « supplémentaires » pour les élèves alors que les enseignants en dénoncent l'impact sur leurs conditions de travail.

De l'AP à l'APC

Les APC sont le produit de choix politiques et éducatifs successifs qui ont tous entériné une part d'enseignement en dehors des heures de classe. La mise en place de l'aide personnalisée (AP) en 2008 a constitué la première étape de ce bouleversement. Dans un contexte de restrictions budgétaires dénoncées par le SNUipp-FSU, elle a permis au ministère de faire des économies aussi bien en termes de postes d'enseignants spécialisés qu'en termes de fonctionnement des écoles.

En 2012, dans le cadre de la réforme des rythmes, l'AP a été abandonnée au profit des activités pédagogiques complémentaires sans en changer fondamentalement les finalités. Soumis à des pressions contradictoires, dont celle du SNUipp-FSU qui exigeait la disparition pure et simple de ces

heures, le ministre a fait le choix de la demi-mesure en réduisant à une heure hebdomadaire la durée des APC.

Un processus de dégradation continu...

Jean-Michel Blanquer et les différents ministères Sarkozy ont associé la semaine de 4 jours et la mise en place de l'AP à un arsenal de mesures des plus régressives : baisse du temps de scolarisation des élèves, suppression de 20 000 postes d'enseignants du premier degré, démantèlement des RASED, abandon de la formation initiale... Ces réformes ont été dénoncées fortement en leur temps mais ont produit, pour les enseignants et les écoles, le maximum de leurs effets cumulés avec la réforme des rythmes et le maintien de l'heure d'APC.

... pour des effets contestés

L'APC, qui ne se situe ni sur le temps scolaire ni en dehors, prend la forme d'une remédiation pour certains élèves (les plus faibles et souvent les plus « socialement défavorisés ») alors qu'elle apparaît comme une ouverture culturelle pour les plus chanceux. Depuis 2007, avec les suppressions massives de postes d'enseignants spécialisés et la hausse des effectifs, on assiste à l'externalisation du traitement de la difficulté scolaire avec le recours à la médicalisation et à l'aide en dehors du temps de classe (AP ou APC). De nombreuses études montrent pourtant que c'est sur le temps de classe qu'ont lieu les apprentissages, en particulier quand les conditions de scolarisation permettent la différenciation de l'enseignement.



APC : CE QU'ELLES ET ILS EN ONT FAIT *

« Nous conservons ce temps pour nous réunir afin de travailler en équipe sur les nouveaux programmes et le projet d'école. »

« Avec l'équipe de maternelle, on utilise ce temps pour échanger ou faire des bilans avec les différents stagiaires (ESPE, CAP petite enfance...) ou intervenants, pour la préparation et la mise en place des différents projets et des décloisonnements, le rangement dans l'école, les réunions ou les discussions avec les parents. »

« Pour ma part, je reçois, depuis plusieurs années, les parents avec leur enfant en entretien individuel de 30 à 45 mn en dehors du temps scolaire et j'ai toujours comptabilisé ce temps en APC sans avoir de remarques de mon IEN. »

« Ces heures ont été utilisées pour la formation à l'utilisation du TBI (avec une heure supplémentaire !)... Une heure a été l'occasion de discuter des nouveaux programmes. »

« Nous utilisons le temps débloqué par les APC pour nous concerter afin de mettre en place des projets de cycle, des programmations communes avec les nouveaux programmes, des outils pour la différenciation en classe... Notre directrice comptabilise ces heures et nous les décompte sur notre temps d'APC. »

« Nous restons donc tous les vendredis après-midi à l'école pour travailler : le nouveau cahier de réussite, la préparation des semaines différentes...le travail en équipe ! »

« Pour celles qui arrêtent les APC, faire vivre les bibliothèques de l'école, le projet jardinage, la création de jeux dans les classes de grands, le cahier d'évaluation. »

« Une école déduit le temps d'accueil (10 min) des APC. »

« Nous pouvons utiliser ce temps pour des projets collectifs d'école : aujourd'hui par exemple nous avons préparé le programme de chants de notre chorale d'école pour les périodes 2 et 3. »

*Verbatim extraits de l'enquête "APC 2017" du SNUipp

Temps de travail enseignant : ça explose

Le métier a changé. Il est toujours plus complexe. Il faut d'urgence libérer du temps pour reconnaître enfin toutes les nouvelles missions qui se sont accumulées. L'allègement des obligations de service des enseignants est donc nécessaire via une déconnexion du temps élève et du temps enseignant pour aller vers un service de 18 heures d'enseignement. Cela passe par une première étape de 21 heures de classe et 3 heures de concertation, sans diminution du temps de classe pour les élèves.

Une enquête de la DEPP* illustre le temps passé par les enseignants des écoles à faire et préparer la classe, se réunir, recevoir les parents et échanger avec les professionnels. Le temps de travail s'élève à 44h07 par semaine. À cela s'ajoutent 20 jours en

moyenne annuelle travaillés pendant les vacances. En comparaison, le temps de travail des salariés du public comme du privé (35 heures par semaine et 5 semaines de congés payés auquel il faut ajouter les 7 heures de la journée de solidarité) est de 1607 heures.

Le temps de travail reconnu par l'enquête de la DEPP dépasse les 1667 heures (36 semaines à 44h07, 20 journées pendant les vacances en moyenne à 4 heures par jour et les 7 heures de la journée de solidarité). À cela s'ajoutent les 2 journées de pré rentrée et les 10 minutes d'accueil.

Les enseignants des écoles sont donc en sur-service de 67 heures par an. Bien au-delà des seules heures d'APC voire des 60 heures d'Aide personnalisée.

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DE SERVICE : LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

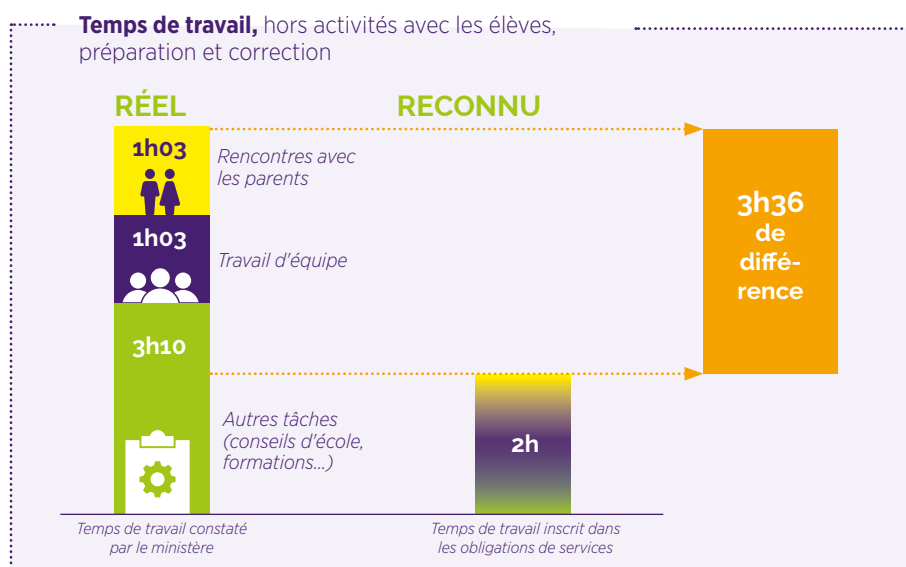
Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- Un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- Les activités et missions qui représentent cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Les 108 heures annuelles se répartissent ainsi :

- 36 heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ; (si ces heures ne peuvent être entièrement utilisées, elles sont consacrées au renforcement de la formation continue, en dehors de la présence des élèves)
- 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés
- 18 heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ;
- 6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Aux 27h institutionnelles de temps de service, il faut ajouter les 10 minutes d'accueil obligatoire le matin et l'après-midi avant la classe, la journée de pré rentrée, la journée de solidarité et le cas échéant deux demi-journées qui pourront être dégagées durant l'année scolaire afin de permettre des temps de réflexion et de formation à l'initiative de l'autorité académique.



*Enquête issue de l'exploitation statistique de l'enquête « emploi du temps » réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee.

SOURCE: DEPP 2013

La réappropriation des 108 heures : une demande professionnelle

Le métier de professeur d'école est borné par les prescriptions des textes institutionnels et les organisations internes au système scolaire. Dans la conception des enseignements comme dans la conduite de la classe, les enseignants sont amenés à opérer des choix en fonction de chaque situation d'enseignement. Les marges de manœuvre et d'adaptation sont alors essentielles. C'est dans cet espace que s'exerce leur « liberté pédagogique », compromis entre ce qui est prescrit, ce que cela leur demande, ce qu'ils pensent

devoir faire et ce que signifie pour eux le travail « bien fait ». Cette liberté s'exerce aussi en équipe. Sortir du schéma « un maître, une classe » permet, à plusieurs, d'analyser et de proposer des pistes pour adapter l'action enseignante au plus près des élèves. Enseigner est un métier de conception, qui demande à la fois de maîtriser des procédures de base et d'être capable de choisir et combiner ces procédures. Pour que les enseignants inventent, au sein de leur classe ou collectivement, cette autonomie est indispensable. Le temps des 108 heures

est justement ce temps dont ils ont besoin pour élaborer, confronter des pratiques, réfléchir ensemble. Cela suppose de la confiance réciproque entre les équipes et la hiérarchie pour que la créativité professionnelle, individuelle ou collective, permette à l'école de répondre aux exigences de la réussite de tous les élèves. Il serait contradictoire de la part du ministre de prôner l'initiative et dans le même temps de poursuivre ou d'amplifier des méthodes de pilotage injonctives. Le SNUipp-FSU saura le lui rappeler.

En septembre, on poursuit l'action APC !

« À la rentrée,
avec ce nouveau ministère,
que faisons-nous avec les APC ? »

Voilà une question fréquente dans les salles des maîtres. Le SNUipp-FSU entend bien poursuivre son action syndicale pour obtenir une baisse du temps de travail des enseignants avec comme première étape la fin des APC et il s'est déjà adressé au ministre pour le rencontrer au plus vite sur cette question (voir ci-contre*). Les enseignants doivent pouvoir utiliser librement les 108 heures annuelles avec comme seule obligation la participation aux conseils d'école. Une liberté d'utilisation au service de tous les élèves et de toute l'école. Une liberté d'utilisation pour rencontrer les familles, travailler collectivement, élaborer les différents projets, se documenter, se former... Une liberté d'utilisation à conquérir ! Une liberté d'utilisation qui passe par la reconquête des heures d'APC !

De premières modalités plus précises de la poursuite de l'action APC parviendront dans les écoles au moment de la pré-rentrée.

*Lire aussi sur www.snuipp.fr



Paris, le 29 juin 2017

Régis METZGER
Christian NAVARRO
Francette POPINEAU
Co-Secrétaires généraux

A

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Nous avons engagé avec le ministère précédent des discussions sur la question du temps de travail des enseignants du 1^{er} degré que nous souhaiterions poursuivre avec vous.

En effet, de notre point de vue, les obligations réglementaires de 108h annuelles de service ne correspondent plus à la réalité du travail enseignant et à l'engagement de nos collègues en faveur de la réussite de tous élèves.

Notre métier a connu de nombreuses mutations qui ont augmenté les exigences que ce soit pour l'inclusion, par les interactions nécessaires avec d'autres professionnels, par un travail de préparation plus important, par de nécessaires liens avec les familles pour ne citer que ces quelques exemples. Ce temps non compressible impacte les conditions d'apprentissage des élèves et a dégradé les conditions de travail des personnels.

Par ailleurs, le temps de travail « hors la classe » est peu reconnu réglementairement. Une étude de la DEPP en 2013 estime le temps de travail hebdomadaire moyen « hors activités avec les élèves, préparation et correction » à 5 heures 36 alors qu'il n'est pris en compte qu'à hauteur de 2 heures dans les obligations de service des personnels.

De manière plus globale, la DEPP chiffre le temps de travail moyen des enseignants des écoles à 44 heures par semaine scolaire. Ce temps est complété d'une vingtaine de journées de préparation et de recherche documentaire sur les périodes de vacances. Contrairement à des affirmations caricaturales récentes entendues dans le débat public, le temps de travail des enseignants des écoles va donc au-delà de la base légale des 1607 heures annuelles.

Afin de faire évoluer les obligations de service dans le sens de la prise en compte de la réalité du travail enseignant aujourd'hui, nous avons lancé une action syndicale de réappropriation des heures des APC. En effet, nous pensons que ces activités n'ont pas fait la preuve de leur pertinence pédagogique et que ce temps pourrait être utilisé plus utilement par les personnels et les équipes.

Ainsi de nombreuses équipes enseignantes ont utilisé cette heure hebdomadaire au service de tous les élèves et de toute l'école pour des rencontres avec les familles, le travail en équipe, les différents projets de classe ou d'école, les activités de documentation, à la formation. De nombreux exemples nous confirment dans l'idée que cela a été profitable aux élèves et nous invitent à poursuivre notre consigne syndicale de réappropriation des APC au profit d'un meilleur fonctionnement collectif des écoles au service des élèves.

Nous souhaiterions vous rencontrer au plus vite afin de vous exposer de façon plus détaillée l'ensemble des problématiques autour du temps de travail des enseignants des écoles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Co-Secrétariat,
Francette POPINEAU

128, Boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Tél. 01 40 79 50 00.
www.snuipp.fr

Métier : ce qu'elles et ils veulent*

« Nous faisons des heures invisibles qui méritent d'être reconnues »

Formation

« La charge de travail, si on veut faire évoluer notre enseignement vers des pédagogies actives, coopératives nous oblige à consacrer beaucoup de temps à l'autoformation. »

« Ce sont les modalités d'enseignement qui doivent évoluer, et pour cela, c'est sur la formation initiale et continue des enseignants qu'il est urgent d'agir. »

Travail en équipe

« Je pense que si nous disposions de temps en équipe pour repenser nos méthodes et de formations sérieuses sur des temps longs, nous serions plus utiles aux enfants en difficulté. »

Effectifs

« Si les enfants adhèrent aux APC c'est surtout en raison de l'effet petit groupe, cela ne fait que confirmer une nécessité de faire baisser les effectifs des classes face à une difficulté scolaire grandissante »

« Pour moi ce n'est qu'avec des effectifs allégés que les enfants se sentiront mieux et apprendront mieux ! »

Relations parents

« Remplacer ces heures par du travail de préparation et du temps consacré aux rencontres avec les parents »

« Nous souhaitons utiliser ces heures pour rencontrer tous les parents des élèves deux fois dans l'année. »

Autres

« Je pense qu'il y a beaucoup de choses plus urgentes : plus de maîtres que de classes, soutien du RASED, besoin de formation... »

« Réduction des effectifs des classes, du temps d'enseignement, augmentation de la formation initiale et continue, et du nombre d'enseignants spécialisés et PDMQC sont les conditions pour transformer l'école. La réussite des élèves passe par des actions sur le temps scolaire et non en dehors »

« Utiliser les heures pour prendre contact avec les partenaires, les heures consacrées aux équipes éducatives, monter des projets (classes découvertes) »

* Verbatim extraits de l'enquête APC 2017 du SNUipp